

Chili : répression et mobilisation des Mapuche

Depuis quelques mois, le « conflit mapuche » a atteint son paroxysme dans le sud du Chili.

D'une part, une grève de la faim de cinq prisonniers politiques mapuche (voir encadré), entamée au mois d'octobre 2007, ignorée par le gouvernement et de ce fait très peu relayée par les médias officiels. D'autre part, des mobilisations de plus en plus importantes au Chili tout comme dans plusieurs pays étrangers afin de soutenir les demandes des grévistes. Les manifestations organisées dans les grandes villes du pays ont été systématiquement réprimées, sous le motif qu'elles n'étaient pas autorisées, entraînant une centaine d'arrestations. Tandis que dans les campagnes, d'autres types de mobilisation avaient lieu tel que le blocage des grands axes routiers, l'incendie d'un camion forestier et la récupération de terres appartenant à des particuliers. C'est à cette occasion, que Matias Catrileo, âgé de 23 ans, fut abattu par des carabiniers, à l'aube du 3 janvier, alors qu'il participait à une récupération de terre, accompagné d'une vingtaine de personnes. Abattu d'une balle de mitraillette dans le dos, et alors que le groupe de Mapuche n'était pas armé, Matias Catrileo est venu grossir le nombre des victimes de la violence aveugle qui s'abat sur les communautés, et a été érigé en véritable martyr de la cause mapuche.

La presse qui avait très peu parlé de la grève de la faim qui perdurait, préférant traiter de la « violence mapuche » régnant dans les cam-

pagnes, dut cependant faire écho de cet assassinat. Cette mort fut d'autant plus médiatisée que les compagnons de Matias Catrileo avaient emporté son corps inanimé dans leur fuite, de peur que la police essaie d'effacer son forfait. Ils avaient appelé en direct une émission matinale de la radio régionale Bio Bio afin de faire part de leur décision de ne pas rendre le corps tant qu'ils n'avaient pas l'assurance qu'il

La plus longue grève de la faim du Chili

Patricia Troncoso, José Huenchunao, Hector Llaitul, Juan Millalen et Jaime Marileo ont entamé une grève de la faim le 11 octobre afin de réclamer la libération de tous les prisonniers politiques mapuche, la fin de la militarisation et de la répression dans les communautés. Au bout d'un peu plus de deux mois, seule Patricia Troncoso, militante mapuche d'origine métisse, condamnée à 10 ans de prison pour un incendie « terroriste », continue la grève. Ce n'est qu'au mois de janvier que les autorités vont prendre au sérieux la situation de Patricia Troncoso, dont l'état de santé s'est aggravé. Finalement, ce n'est qu'au 112ème jour de jeûne qu'un accord est signé avec le gouvernement, grâce à la médiation de l'Eglise. Cet accord ne reprend aucune des revendications initiales, puisqu'il concerne les conditions de détention en octroyant le transfert dans un centre pénitencier « ouvert » et le droit de sortie en fin de semaine pour elle et deux autres prisonniers, ex-grévistes.

Le torchon brûle entre les organisations mapuche et le gouvernement chilien. Les premières accusent le second de militariser le sud du pays, de mener une violente répression dans les communautés, et d'emprisonner arbitrairement leurs dirigeants sans donner de réponse politique à leurs demandes. Stoïque, le gouvernement se défend en invoquant la nécessité de sauvegarder le sacro-saint Etat de droit, et arbore une prochaine réforme constitutionnelle incluant la reconnaissance des peuples indigènes ainsi que la signature de la Convention 169.

* Ethnologue, Doctorant en anthropologie à l'EHESS, associé à l'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux Sociaux (IRIS)

ne serait pas manipulé par la police. La presse pouvait difficilement passer sous silence la commotion provoquée dans le monde mapuche et régional par cet assassinat. Les obsèques traditionnelles qui eurent lieu à Temuco réunirent plus de 1 500 personnes, parmi elles de nombreux Mapuche issus de différents clivages politiques. Lors d'une manifestation pacifique qui eut lieu quelques jours plus tard afin que ce crime ne reste pas dans l'impunité, un article du journal électronique El Gong assura mensongèrement que les manifestants lançaient des pierres sur les passants, justifiant ainsi la violente intervention de la police qui avait arrêté une vingtaine de personnes dont les membres de la famille du défunt.

Le gouvernement a beau assurer que justice sera faite dans le cas de Matias Catrileo tout en appelant au calme, les organisations restent sceptiques. La répression s'est en effet accrue quelques jours après la mort de Matias Catrileo, les arrestations se sont multipliées. Il faut rappeler que juste après la mort d'Alex Lemún, un jeune Mapuche tué en toute impunité par la



Panneau situé à l'entrée de la prison d'Angol, indiquant en espagnol et en mapudungun, les horaires de visite selon que les reclus sont prévenus, condamnés ou « mapuches ». © F. Le Bonniec

Inquiétudes après la ratification de la Convention 169 par le Chili

Le 4 mars dernier, le Sénat chilien a approuvé, après 18 années de tractations, le projet de ratification de la Convention 169 de l'OIT, par 36 votes pour et 1 contre.

Cependant, plusieurs organisations ont exprimé leur inquiétude face à cet apparent consensus entre les « partis pour la démocratie » et ceux de la droite traditionnelle qui se sont toujours montrés réticents aux politiques de reconnaissance des peuples. En effet, il existerait un accord tacite entre ces différents partis pour que le gouvernement ratifie une version « interprétative » de la Convention, afin que celle-ci ne puisse pas s'opposer à l'applica-

tion des lois nationales. Cette version interprétative, notamment de l'article 35, préparée par la Commission des relations extérieures du Sénat en janvier dernier, réduirait considérablement la portée de la Convention 169. Quant à la « reconnaissance constitutionnelle des peuples originaires » également promise depuis le « retour à la démocratie » en 1990, la présidente Bachelet a fait une proposition de texte sans aucune consultation, participation et consentement des peuples indigènes, provoquant mécontentement et scepticisme parmi un grand nombre d'organisations.

police lors d'une récupération de terre, en novembre 2002, une vaste opération « antiterroriste » s'était soldée par l'arrestation d'une trentaine de Mapuche autonomistes, permettant de maintenir le calme dans les communautés. Cette fois-ci le Ministère Public a eu recours à une autre stratégie, en s'en prenant à des personnes non-mapuche faisant partie des réseaux de soutien. Cela permet d'une part de se dédouaner de toute accusation de racisme et d'autre part de couper les possibilités d'alliance entre la société civile et les organisations mapuche. En effet, la longue grève de la faim de Patricia Troncoso a révélé la sensibilité de différents secteurs revendicatifs de la société civile chilienne, et l'aspiration commune de construire avec le mouvement mapuche un modèle de société pluraliste au Chili. ■